



CONCOURS PHOTOS 2026

7° édition

ARTICLE 1 :

FLORE 54 en partenariat avec le Conseil Départemental 54 et la Cité des Paysages organisent pour une sixième édition, un concours photos du **samedi 14 février 2026 au mercredi 25 novembre 2026**.

L'objectif est de valoriser la nature de notre département.

ARTICLE 2 :

La participation à ce concours photos est ouverte à toutes et à tous les photographes, de tous âges, sous conditions d'être amateur et de **prendre les photos dans le département 54**. Les membres impliqués des structures organisatrices ainsi que les membres du jury ne sont pas admis à concourir.

ARTICLE 3 :

Thème proposé en 2026

Ombres, couleurs et lumières aux 4 saisons

Printemps, été, automne, hiver, la lumière change et les couleurs évoluent...
Ce concours photo invite à explorer la richesse des quatre saisons.

(En couleur ou noir et blanc)

Le jury déterminera une dizaine de prix ainsi qu'un coup de cœur.

ARTICLE 4 :

Les photographies argentiques sont admises.

ARTICLE 5 :

Le nombre de photos présentées est limité à 3 par auteur.
Veillez à ce que les photos soient de bonne qualité.

ARTICLE 6 :

Les images doivent être fournies par envoi numérique en format JPEG, JPG ou PNG.
Le poids maximal doit être de 7 Mo.

Joindre la date et lieu de prise de vue dans le mail d'envoi pour vérification de chaque photo. **Veillez à ce que votre nom et prénom ne soit pas visibles dans les exifs des photographies.**

Toute image présentée sous fichier numérique doit être correctement référencée : Prénom_Nom_Titre.

Exemple : André_Dubois_La mare

Aucun signe distinctif reconnaissable ne doit apparaître sur la partie visible et dans les exifs des photographies.

Les images doivent être conformes à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'élément, sans trucage ou autres techniques qui enverraient une vision erronée du milieu ou de l'espèce photographiée. Le HDR, le focus stacking, la surimpression et l'IA ne sont donc pas autorisés.

Les organisateurs et le jury se réservent le droit d'écartier toute photo ne correspondant pas à ces critères.

Les fichiers numériques doivent être envoyés uniquement par mail à l'adresse : rfflore54@wanadoo.fr.

Veillez à bien préciser en objet du mail la mention : « concours photos 2026 ».

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les photos gagnantes dans les organes de communication.

ARTICLE 7 :

Date limite de réception des tirages : Mercredi 25 novembre 2026

Jury : date à définir

Remise des prix : date à définir (certainement début 2027)

Possibilité d'exposition des lauréats : à partir de la remise des prix (les dates d'expositions peuvent être modifiées à tout moment).

NB : sous réserve d'une qualité suffisante pour les tirages.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES

Il ne sera attribué qu'un seul lot par auteur primé.

Un prix spécial jury sera attribué pour une photographie « coup de cœur ».

Les lots (bon d'achats, livres, album photo...) seront remis aux lauréats lors de la remise des prix. Chaque lauréat devra prendre les dispositions nécessaires pour récupérer son lot.

Dans le cas où des images représenteraient des personnes physiques ou morales reconnaissables ou des biens privés, le photographe s'engage à pouvoir présenter si besoin et sans délai l'autorisation de publication signée de la ou (des) personne(s) figurant sur l'image.

Les décisions du jury seront sans appel.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 9 :

Le concours photo a vocation à être équitable.

Le jury est indépendant.

Le concours respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession des images. Il n'est fait aucun usage des images non gagnantes.

Les organisateurs utilisent les images gagnantes dans le cadre des activités propres aux organisateurs (informations, exposition, projection, portfolio, site, compte-rendu...), en précisant les noms des auteurs.

Le concours ne s'apparente pas à un appel d'offres et ne se substitue pas à une commande. Le concours ne comporte pas d'obligation d'achat.

CONTACT :

Raynald RIGOLOT

06 86 05 04 31

rfflore54@wanadoo.fr

ORGANISATEURS :

Fédération FLORE 54

65 rue Léonard

Bourcier, 54000 Nancy

<http://flore54.org/>

@federationflore54

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques

Baudot, 54 000 Nancy

<http://meurthe-et-moselle.fr/>



Avec le soutien de :

**métropole
GrandNancy**


**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**
Liberé
Égalité
Fraternité